

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 1^{er} août 2019, à 9h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: madame Nicole Proulx Viens, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : monsieur Gaétan Labelle et monsieur Maxime Proulx Cadieux

La directrice générale par intérim, madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Avis de motion règlement#2019-095 modifiant règlement #2017-075 relatif aux animaux**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale par intérim a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 9h30 devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-08-168

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la directrice générale par intérim dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT#2019-095 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #2017-075 RELATIF AUX ANIMAUX

2019-08-169

Avis de motion règlement#2019-095 modifiant le règlement #2017-075 relatif aux animaux

ATTENDU QUE le règlement #2017-075 relatif aux animaux permet la garde de seulement 2 chiens;

ATTENDU QUE sur les fermes ainsi que dans les zones de foresterie et d'agriculture, plus de 2 chiens ne causeraient pas de problématique;

ATTENDU QU' un projet de règlement est présenté séance tenante;

ATTENDU QUE le règlement apporte une modification au nombre de chiens qu'il est permis de garder;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur Yves Laurendeau donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, il y aura adoption du règlement #2019-095 modifiant le règlement relatif aux animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-08-170

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.